

Photo Club Mouansois

CONCOURS PHOTO INTERNE 2017-2018

Règlement

Article 1 :

Le Photo Club Mouansois organise un concours interne de photographie, **le thème est libre.**

Article 2 :

Ce concours est ouvert à tous les membres du Photo Club Mouansois.

Article 3 :

Le jury sera composé de personnes extérieures au Photo Club Mouansois, mais présidé par Alain Terrisse, président du Photo Club Mouansois.

Article 4 :

Les critères de sélection porteront sur :

- La qualité artistique et technique des photographies.

NB - Les photos hors délai seront acceptées mais seront déclarées "hors concours"

Article 5 :

Le dossier de participation devra obligatoirement comporter : 1 à 3 photographies différentes et non signées, tirées sur du papier photo professionnel . **Les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format de 30 x 40 mm d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2mm. une liberté totale est laissée à l'intérieur de ce format.** Un bulletin de participation dûment complété accompagnera chaque photo

Article 6 :

Les participants autorisent le Photo Club Mouansois à exposer leurs photographies lors des manifestations organisées par le Club durant l'année **2018.**

Article 7 :

Si les photos représentent des personnes ou des propriétés privées, les participants devront être en mesure de justifier qu'ils ont obtenu toutes les autorisations requises. Le Photo Club Mouansois décline toute responsabilité en cas de litige.

Article 8 :

Le Photo Club Mouansois ne saurait être tenu pour responsable en cas de modification, report ou annulation du présent concours.

Article 9 :

La date limite de remise (ou d'envoi) des photos est fixée au jeudi 25 janvier 2018. Aucune photo remise ou envoyée après cette date ne pourra participer au concours. L'annonce des résultats aura lieu lors du repas de fin d'année dont la date vous sera communiquée dès que possible.

Remise des photos : réunion au CAM

Envoi : Photo Club Mouansois, Centre culturel les Cèdres, 77 allée des Cèdres
06370 Mouans-Sartoux.

Article 10 :

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Bulletin de participation

(A joindre obligatoirement à chaque photographie)

Photographe :

NOM, Prénom

Adresse

Téléphone

Etiquette

(à compléter et à coller en haut à gauche de chaque photographie en la positionnant dans le sens de la lecture de la photographie)

Concours interne photoclub mouansois 2018

Titre de la photo

Légende ou commentaire (si besoin)

Code organisation :